

# Règlement intérieur de la ludothèque

La ludothèque itinérante du Ludobus est un espace convivial dédié au jeu sous toutes ses formes. Elle propose des temps d'accueil pour du jeu sur place et du prêt. Ces moments sont des temps privilégiés pour jouer entre enfants, entre adultes, entre amis.... Pour faire des rencontres, découvrir des jeux, expérimenter, créer, inventer.... Le but étant de prendre du plaisir autour du jeu. La ludothèque est ouverte à toute personne, du bébé à l'adulte.

## **L'ADHESION**

La ludothèque de la MJC de Trégunc est une ludothèque associative. L'adhésion à l'association est nécessaire pour pouvoir profiter des services de la ludothèque.

L'adhésion est individuelle, familiale, collective ou professionnelle. L'adhésion est valide de septembre à août.

De plus, pour la location de jeux, un chèque de caution de 50€ par inscrit sera demandé. L'association encaissera ce chèque en cas de dégradation d'un jeu ou d'un retard de plus de deux mois lors d'un emprunt. Pour certains grands jeux, un chèque de caution spécifique sera demandé. Ces chèques seront remis à la fin de l'année d'adhésion ou au retour du grand jeu.

**Adhésion :** moins de 18 ans : 10 euros / Adulte : 16 euros / Famille : 28 euros / Collectivités 35 euros

Durant les temps d'accueil, les parents peuvent s'informer des prochaines animations jeux et des temps forts de la structure. Leur implication dans le projet ludothèque est encouragée par le personnel.

## **L'ACCUEIL :**

La ludothèque propose des temps d'accueil tous publics dans différents lieux :

- Chaque samedi de 15h à 18h dans un quartier de Trégunc dans le Ludobus ou avec des malles de jeux dans un lieu adapté.
- Tous les 1er et 3ème mercredi de 15h à 17h de chaque mois à la bibliothèque municipale de Trégunc.
- Tous les 1er vendredi de chaque mois de 19h à 21h dans le Ludobus stationné dans les quartiers ou avec des malles de jeux dans un lieu adapté.
- Sur les communes de Concarneau, Lanriec, Nevez, Melgven et Pont-Aven les mercredis après-midi, samedi matin, samedi après-midi ou pendant les vacances scolaires. (Pour connaître les dates et lieux de ces rendez-vous, se renseigner auprès de l'animatrice)

## **Respect des lieux et des autres adhérents :**

La ludothèque se voulant un lieu convivial, il est important de respecter les autres adhérents, les animateurs et le matériel.

Pour que chacun puisse s'y retrouver, les jeux et jouets sont classés et rangés par catégorie ; il est demandé de respecter ce classement lorsque l'on range un jeu après y avoir joué. En cas de doute, il est préférable de le remettre au ludothécaire présent qui aidera l'adhérent.

D'autre part, nous vous demandons de prendre le temps de ranger correctement les jeux dans leurs boîtes, que ce soit à la ludothèque ou avant de nous rendre les jeux empruntés.

Tout enfant de moins de 10 ans doit être accompagné par un adulte pour venir jouer à la ludothèque. La ludothèque n'est pas un lieu de garderie. Les mineurs sont toujours sous la responsabilité de leur parent ou de l'adulte référent.

La ludothèque propose de nombreux jeux en fonction des âges des enfants, il est rappelé aux parents que l'utilisation des jeux destinés aux grands peut être dangereuse pour les plus jeunes (ingestion de petites pièces...), et que la ludothèque se décharge, dans ce cas, de toute responsabilité.

L'adulte accompagnant doit être disponible pour le jeu de l'enfant. Il est important de respecter le rythme de l'enfant. Jouer est une activité intense, un enfant fatigué ne prend plus de plaisir à jouer et il peut être préférable d'écourter la séance. 1h30 de jeu demande beaucoup d'attention, un enfant qui pleure est souvent fatigué.

### **Le PRET :**

Chaque personne peut emprunter deux jeux de plateau et le conserver 2 semaines maximum. Les grands jeux peuvent être empruntés pour une semaine. Par respect pour les autres adhérents qui attendent eux aussi ces jeux, il est important de ne pas dépasser cette durée d'emprunt. Certains jeux ne peuvent pas être empruntés et sont destinés à rester à la ludothèque.

**Tarifs :** Individuel : 10 euros les 11 prêts jeux de plateau. Grand jeu : 7 euros / Collectivités : 50 euros à l'année sans limite d'emprunt sur l'ensemble de la collection.

### **Etat du jeu**

Avant le départ d'un jeu en prêt, l'adhérent vérifiera lui-même l'état du jeu et signalera toute différence par rapport au contenu. L'adhérent s'engage à le rendre dans le même état. Au retour, le jeu sera vérifié par l'équipe de la ludothèque

### **Respect du matériel**

Si le jeu est détérioré ou si des pièces sont perdues (en jeu sur place ou en prêt), une participation sera demandée à l'adhérent responsable. En cas de jeu inutilisable ou de non retour, le remboursement du jeu sera demandé. A défaut, le chèque de caution sera encaissé. Nous vous demandons de ne pas remplacer les pièces perdues par vous-même avant de nous en faire part.

### **DROIT A L'IMAGE**

Dans le cadre de manifestations ou d'accueil, votre enfant peut être pris en photo. Ces clichés peuvent être utilisés pour des publications de l'association de la MJC de Trégunc, sur le site internet ou dans la presse locale.

L'acceptation du présent règlement implique l'accord tacite d'utilisation du droit à l'image. Toute personne ne voulant pas figurer sur les images devra en informer le personnel.

Signature et date de l'adhérent.